

# COMPLEXE SPORTIF COLLEGE DU RAFFORT MEZIERES

## Règlement

### ***DIRECTIVES GENERALES***

Les salles de gymnastique doivent être quittées à 22 heures et le collège à 22 h 15.  
Le samedi matin, les locaux doivent être libérés à 11 h 45.

Pour toute utilisation qui devrait dépasser l'heure d'ouverture, veuillez en référer préalablement au concierge.

Les membres des sociétés sont priés de n'utiliser que le matériel qui leur appartient ou qui est mis à leur disposition.

Chaque utilisateur aura des égards pour les voisins du collège, notamment le soir, lorsqu'il quitte le bâtiment et les places de parc.

Toute casse ou détérioration de matériel ou mobilier devra être annoncée immédiatement au concierge. La réparation ou le remplacement de ce matériel sera facturé à l'utilisateur.

L'ordre et la propreté sont à respecter dans les douches et vestiaires.

### ***ACCES ET FERMETURE***

Pour les sociétés utilisant les extérieurs, seul l'entraîneur ou le responsable a le droit de passer dans le local « engins extérieurs » et d'ouvrir la grande porte métallique. Les autres personnes doivent sortir et rentrer par la porte principale du collège. Sauf en cas d'urgence, l'utilisation des portes de secours des salles de gym est interdite.

Lorsqu'il quitte le bâtiment, l'entraîneur ou le responsable de la société doit contrôler l'ordre des locaux et la fermeture des portes et des fenêtres. Si les lumières ne sont pas éteintes, si les robinets ne sont pas fermés, si des portes ou des fenêtres sont ouvertes ou si les locaux sont particulièrement sales, un montant de **CHF 100.**—sera facturé en plus des frais de location et de nettoyages convenus.

En été, fermeture pendant 5 semaines, dès la fin de l'année scolaire.

En hiver, fermeture durant les vacances scolaires de fin d'année (Noël, Nouvel-An)

L'accès est autorisé les jours fériés en semaine.

### ***INTERDICTIONS***

- Il est interdit de :
- fumer à l'intérieur du complexe scolaire et sportif
  - porter des chaussures avec des semelles noires ou de couleur laissant des marques sur le sol.
  - pénétrer à l'intérieur du bâtiment avec chaussures à pointes ou à crampons.
  - marquer ou délimiter des zones au moyen de rubans adhésifs.
  - utiliser les portes de secours des salles de gym, sauf en cas d'urgence.